

# 5

## LA LECTURE PUBLIQUE

---

Par leurs missions de diffusion de la diversité culturelle et de conservation du patrimoine écrit et graphique, les bibliothèques participent pleinement à la vie des territoires.

Outre les services qu'elles rendent aux populations en termes d'accès à la documentation et de partage de la connaissance et des savoirs, elles participent à la mise en place de projets culturels. Leur capacité à tisser du lien social, particulièrement en milieu rural, leur confère un rôle important de médiateur entre le milieu artistique et les populations.

Un état des lieux réalisé au début des années 1990 avait pointé de nombreuses insuffisances en matière d'équipements et de qualification du personnel plaçant l'Auvergne comme une région en retard dans le domaine de la lecture publique.

Le développement de l'intercommunalité à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle a donné un nouvel élan aux politiques publiques en faveur de la lecture. Par la montée en puissance de moyens, la création de nouveaux équipements et l'intégration progressive de professionnels, les collectivités ont fait preuve d'une démarche volontariste.

En 2013, la communauté de communes Entre Dore et Allier, la Région Auvergne, le Département du Puy-de-Dôme, LE TRANSFO et la 27<sup>e</sup> région ont collaboré sur une expérimentation autour des « Nouveaux usages de la médiathèque : penser les médiathèques de demain » dans le cadre du projet de la future médiathèque intercommunale de Lezoux (63). Ce travail de prospective a permis d'associer professionnels, habitants et élus du territoire dans une démarche collaborative.



# LES BIBLIOTHÈQUES 199 BIBLIOTHÈQUES EN 2013

Date de réalisation : 2014

1,5 POUR 10 000 HABITANTS

Plus de trente ouvertures de nouvelles médiathèques entre 2000 et 2014.

L'Auvergne, longtemps sous-équipée en matière de lecture publique, rattrape son retard depuis le début des années 2000. En 2013, elle compte 199 bibliothèques/médiathèques dont un quart sont en régie intercommunale ou à vocation intercommunale/communautaire.

Les deux tiers de la population auvergnate peuvent réellement bénéficier des services d'une bibliothèque avec un accès à des fonds diversifiés et actualisés, des horaires d'ouverture conséquents et du personnel qualifié.

S'ajoutent à celles-ci environ 960 points-lectures et dépôts de livres, des réseaux de médiathèques départementales qui permettent à la population d'accéder à une offre gratuite de livres et autres supports de la documentation et des loisirs (CD, DVD...).

Le retard en matière de lecture publique est en partie rattrapé et un maillage territorial efficace et respectueux des bassins de vie se dessine ces dernières années : 90 % des bibliothèques desservent des tranches de population inférieures à 10 000 habitants.

## TYPLOGIE DE MÉDIATHÈQUES OUVERTES À TOUS LES PUBLICS



Catégories ADBDP	Bibliothèques			Points lecture	Dépôts
	Niveau 1 <sup>(1)</sup>	Niveau 2	Niveau 3		
Guide ADBDP	Bibliothèques		Bibliothèques relais	Autres dépôts tous publics	
Rapport DLL	Bibliothèques municipales		Relais	Antennes	
Crédits d'acquisition (tous documents)	2€ / hab	1€ / hab	0,50€ / hab	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés
Horaires d'ouverture	12h / semaine	8h / semaine	4h / semaine		
Personnel	1 agent cat. B filière culture 5 000 hab 1 salarié qualifié <sup>(2)</sup> 2 000 hab	1 salarié qualifié <sup>(2)</sup>	Bénévoles qualifiés <sup>(3)</sup>		
Surface	Local réservé à usage de bibliothèque				
	0,7 m <sup>2</sup> / hab 100 m <sup>2</sup>	0,04 m <sup>2</sup> / hab 50 m <sup>2</sup>	25 m <sup>2</sup>		

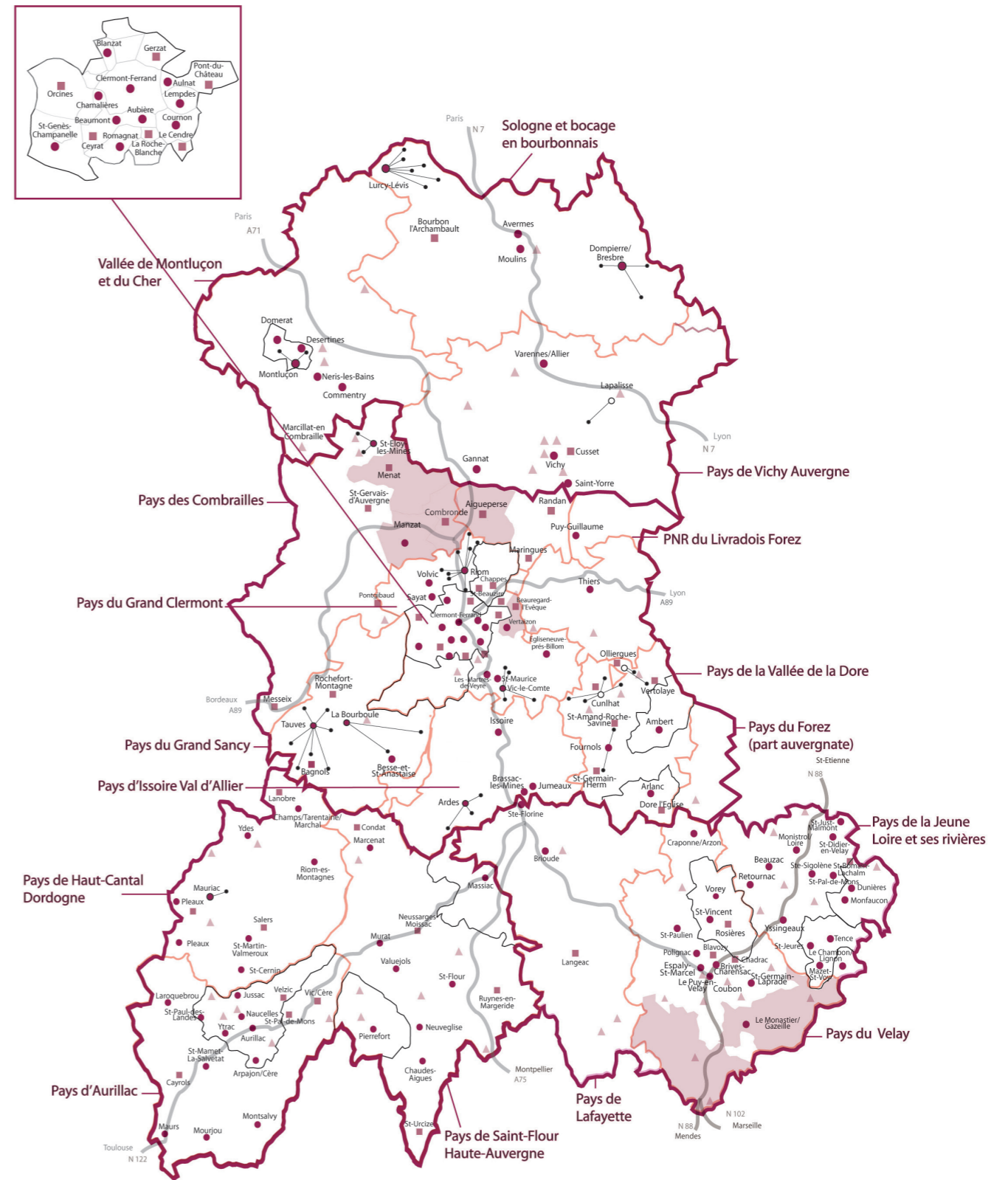
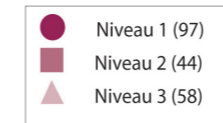
Ce tableau a été élaboré en 2002 et correspond aux critères de l'ADBDP (Association des bibliothèques départementales de prêt) et du ministère de la Culture et de la Communication. Laboratoire de Transformation publique des régions de France : <http://fr.slideshare.net/27eregion/residence-lesnouveauxusagesdelamediathequelight>

(1) Les bibliothèques de niveau 1 correspondant aux normes de l'État : surface (dotation globale de décentralisation), crédits d'acquisitions (CNL).

(2) DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps à partir de 5 000 hab, un mi-temps de 2 000 à 4 999 hab, un tiers-temps en-dessous de 2 000 hab.

(3) Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP

## LES BIBLIOTHÈQUES EN AUVERGNE EN 2013

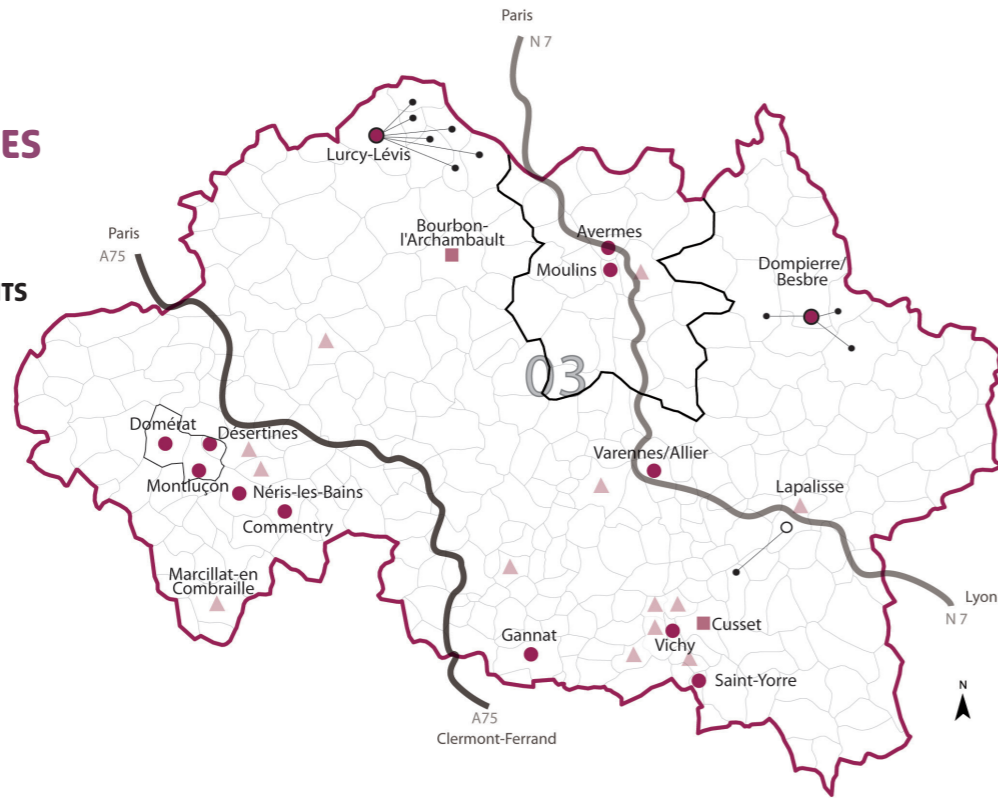


Réseau de bibliothèques
 Projet intercommunal de bibliothèques en réseau
 Territoire de bibliothèques en réseau

**LES BIBLIOTHÈQUES  
28 BIBLIOTHÈQUES  
ALLIER EN 2013**

**0,8 POUR 10 000 HABITANTS**

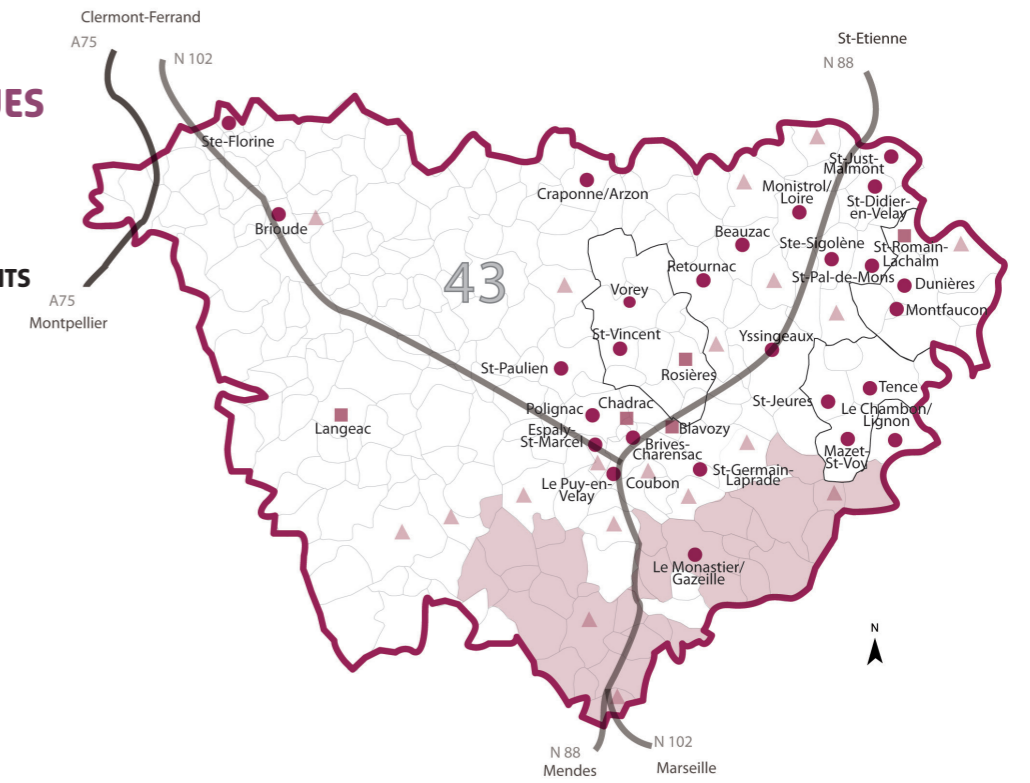
- Niveau 1 (13)
- Niveau 2 (2)
- ▲ Niveau 3 (13)



**LES BIBLIOTHÈQUES  
50 BIBLIOTHÈQUES  
HAUTE-LOIRE EN 2013**

**2,3 POUR 10 000 HABITANTS**

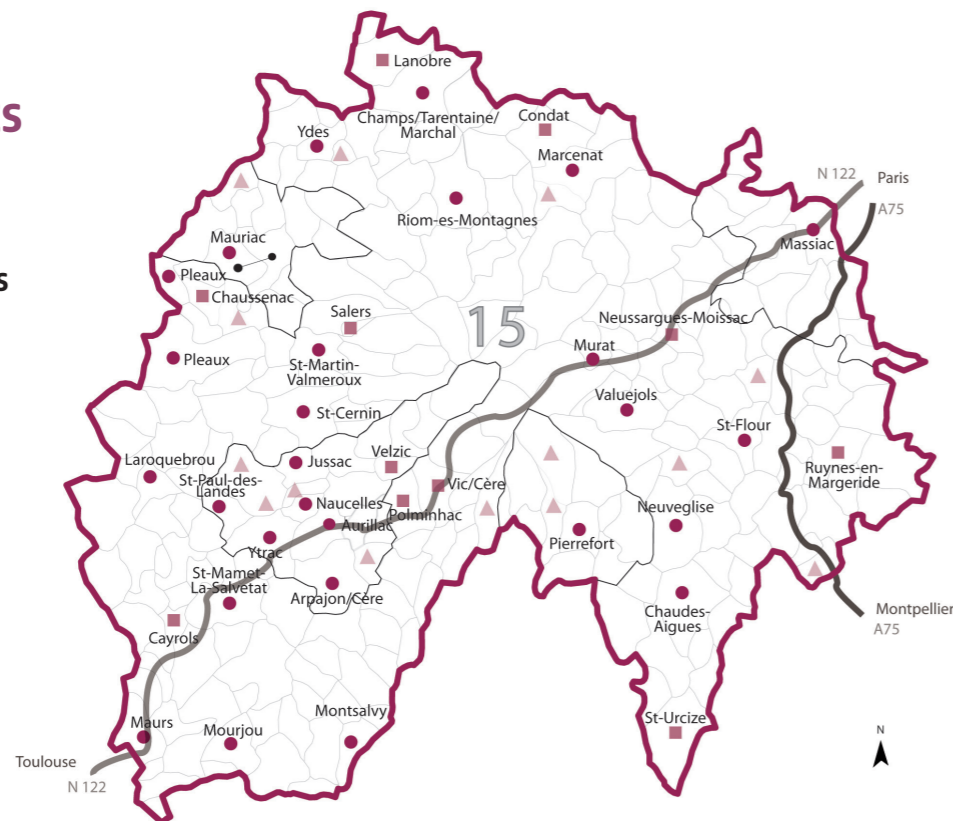
- Niveau 1 (26)
- Niveau 2 (5)
- ▲ Niveau 3 (19)



**LES BIBLIOTHÈQUES  
52 BIBLIOTHÈQUES  
CANTAL EN 2013**

**3,5 POUR 10 000 HABITANTS**

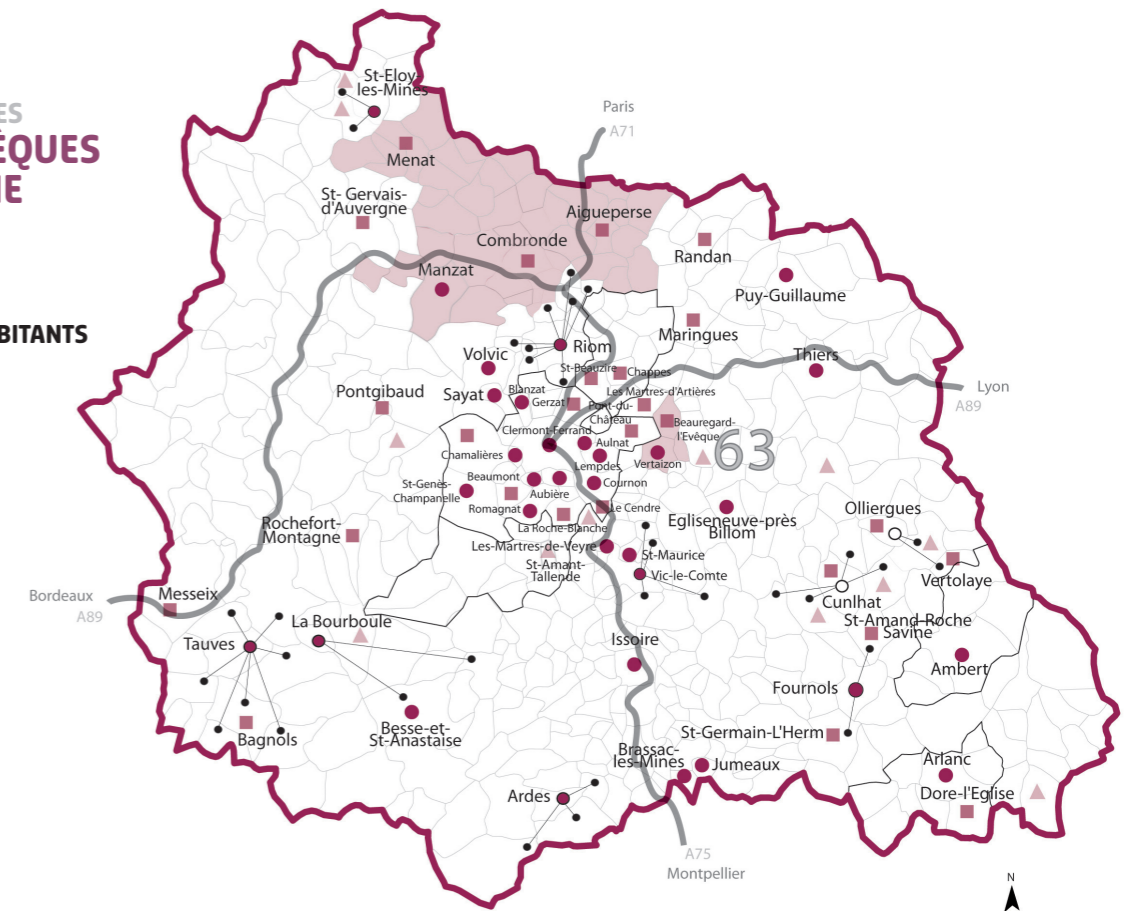
- Niveau 1 (27)
- Niveau 2 (11)
- ▲ Niveau 3 (14)

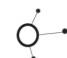




**LES BIBLIOTHÈQUES  
69 BIBLIOTHÈQUES  
PUY-DE-DÔME EN 2013**

**4,1 POUR 10 000 HABITANTS**

- Niveau 1 (31)
- Niveau 2 (26)
- ▲ Niveau 3 (12)



 Réseau de bibliothèques
  Projet intercommunal de bibliothèques en réseau
  Territoire de bibliothèques en réseau

 Réseau de bibliothèques
  Projet intercommunal de bibliothèques en réseau
  Territoire de bibliothèques en réseau